

Inspearit sas – 21 rue de la Banque – 75002 Paris – France - Tél. : +33 (0)1 80 06 84 33 - Fax : +33 (0)1 80 06 84 34 - email : info.fr@inspearit.com - www.inspearit.fr
S.A.S au capital de 1.040.004 € - Agrément formation 1 175 520 77 75
R.C.S PARIS B 351 647 797 - Code TVA FR 18351647797 - Siret 351 647 797 00056 - APE 6202 A

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toute commande de formation passée auprès de la Société inspearit par ses clients.

Article 1 : Confirmation de commande

Les réservations pour une formation sont définitives après réception d'une confirmation écrite et signée.

- Pour être confirmée, toute inscription portant la signature d'un responsable autorisé, devra nous être retournée, par fax, courrier ou mail, dûment complétée
- Toute commande de formation Inter-Entreprises suppose que le client accepte le contenu du stage communiqué par inspearit.
- Toute commande de formation Intra-Entreprise suppose que le client accepte le contenu du stage décrit dans la proposition qui lui est faite.

Article 2 : Prise en charge par un organisme collecteur

- inspearit facture un organisme de financement (OPCA) si cette procédure de prise en charge est expressément mentionnée au moment de la commande
- La copie de la demande de prise en charge auprès de l'OPCA devra obligatoirement être jointe la commande. Aucune demande de financement ne pourra être acceptée ultérieurement
- Au cas où les acceptations de prises en charges des OPCA arriveraient plus de deux mois après la commande, inspearit a la possibilité de demander le paiement des prestations directement par le Client
- Dans le cas où le Client souhaiterait tout de même maintenir sa demande de financement malgré le retard de réception de la prise en charge, une enveloppe forfaitaire de frais de retard de paiement de 2.5% du montant de la prestation sera facturée au client

Article 3 : Formation

- inspearit se réserve le droit d'appliquer à tout moment, les modifications qu'elle juge utile à ses programmes et prestations ainsi qu'à la programmation de ses sessions. Les modifications ou suppressions sont susceptibles d'intervenir chaque semestre
- Toute formation commencée sera due

Article 4 : Prix

- Tous les prix stipulés dans les tarifs ou offres d'inspearit sont formulés en euros Hors Taxes
- Les prestations sont fournies au prix en vigueur au moment de la commande de la formation
- Les repas, les éventuels frais de transport et d'hébergement du stagiaire ne sont jamais compris dans les tarifs

Article 5 : Facturation et modalités de paiement

- Les factures sont payables sans escompte à 30 jours date de la facture

Tout retard de paiement entraînera des frais de recouvrement d'un montant forfaitaire de 40 €. Le client reste également redevable des intérêts de retard fixés selon le taux légal en vigueur

- En contrepartie, inspearit s'engage à mettre tout en œuvre pour réaliser les actions prévues dans le cadre de la présente convention et à fournir les pièces et documents de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation et de prestations

Article 6 : Report ou Annulation des formations

En cas de report ou d'annulation trop tardive, nous nous réservons la possibilité de facturer un dédit à titre d'indemnité forfaitaire.

Pour les stages inter-entreprises :

- 50 % du montant du stage en cas de report ou annulation dans un délai inférieur ou égal à 7 jours ouvrés avant le début de la formation
- 100 % du montant du stage en cas d'absence du stagiaire le jour du stage
- en cas de force majeure, un justificatif sera demandé.
- inspearit se réserve le droit d'annuler une session jusqu'à 7 jours avant sa date de début en cas d'insuffisance d'inscriptions

Pour les stages intra entreprises :

- 50 % du montant du stage en cas de report ou annulation dans un délai entre 10 et 6 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 75 % du montant du stage en cas de report ou annulation dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 100 % du montant du stage en cas d'annulation le jour de la formation, sauf cas de force majeure. Un justificatif sera demandé.

Article 7 : Documents administratifs

- inspearit accompagne les factures de la feuille d'émargement.
- inspearit ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation, quels qu'en soit le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du participant à la formation

Article 8: Confidentialité

- Les informations et le savoir-faire dispensés pendant les formations et séminaires sont destinés à l'usage exclusif du participant.

Article 9: Droit applicable et attribution de compétence

Les Conditions Générales de Vente régies par la loi française. En cas de litiges et/ou difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des Conditions Générales de Vente, et si les parties ne parviennent pas à les résoudre à l'amiable, le Tribunal de Commerce de Paris est seul compétent.